

CS Technicien-Conseil en Comptabilité et Gestion Agricoles

Spécialisation Post-BTS en apprentissage ou en contrat de professionnalisation



Une formation en alternance préparant aux métiers de la comptabilité et du conseil en agriculture.

Objectifs

- **Développer et approfondir** ses compétences dans les domaines de la comptabilité, de la gestion, du droit et de la fiscalité dans le milieu agricole.
- **Se former** aux métiers de la comptabilité et du conseil en agriculture.
- **Maîtriser** l'analyse et le fonctionnement d'une entreprise agricole et mettre en oeuvre une stratégie de développement.

Compétences

- **Réaliser** des opérations comptables, de l'enregistrement au résultat et des déclarations fiscales et sociales
- **Analyser** comptablement, fiscalement, technico-économiquement et socialement une exploitation
- **Présenter** des résultats à l'exploitant, apporter des conseils et prendre en compte des projets
- **Développer** une dimension commerciale, relationnelle et organisationnelle

Méthodes mobilisées

- Intervenants professionnels
- Apports théoriques au CFA et capitalisation de l'expérience professionnelle
- Accompagnement personnalisé
- Cas concrets d'entreprises et mises en situations professionnelles

Contenu de la formation

Cette formation est composée de modules uniquement professionnels : comptabilité, gestion analyse, gestion prévisionnelle, fiscalité, droit social, droit juridique, informatique professionnel et approche commerciale. Cette formation s'articule autour de 4 modules appelés UC (Unités Capitalisables) :

- **UC 1 - La maîtrise des opérations comptables** (enregistrement des opérations comptables courantes, réalisation de la clôture, élaboration des documents de synthèse comptable, vérification de la cohérence des documents)
- **UC 2 - Le suivi fiscal et social de l'exploitation agricole** (optimiser les choix fiscaux et sociaux de l'exploitation, élaboration de la liasse fiscale en conformité avec la législation, élaboration des déclarations administratives selon les lois comptables, fiscales et sociales)
- **UC 3 - L'analyse des résultats technico-économiques de l'entreprise** (schématiser le fonctionnement de l'exploitation, savoir interpréter les indicateurs technico-économiques de l'entreprise, identifier les points forts et les pistes de progrès sur l'entreprise et conseiller sur les projets, élaborer des documents de gestion)
- **UC 4 - La maîtrise à communiquer : dossier écrit évalué à la fin de la formation** (savoir transmettre les informations aux clients, accompagner le client dans toutes les étapes de la vie de l'entreprise)

Durée : 1 an

- 31 semaines en entreprise + 5 semaines de congés payés
- 16 semaines de formation au CFA (à 35h)
- Statut d'apprenti ou en contrat de professionnalisation.
- Délai d'accès : inscriptions possibles de janvier jusqu'au jour de la rentrée en septembre.
- Alternance par périodes de 2 à 3 semaines avec un temps plus conséquent en entreprise lors de la période fiscale.

Prérequis

- Être titulaire d'un BTS agricole ou d'un autre diplôme équivalent de spécialité agricole ou non agricole sur dérogation.
- Entretien de motivation avec le jeune
- Niveau scolaire (bulletins de notes)
- La maîtrise de la langue française est nécessaire.

Examen

- Certificat de Spécialisation de niveau 5 (diplôme du Ministère de l'Agriculture).
- Validation des 4 UC (Unités Capitalisables)

Entreprises d'alternance

Centres de gestion, cabinets comptables, établissements publics (Chambre d'Agriculture). Activités agricoles obligatoires.

Accessibilité

L'établissement est accessible aux personnes en situation de handicap

Vers quels métiers ?

- La comptabilité et le conseil auprès des agriculteurs et des entreprises du monde rural
- En centres de gestion et en agences comptables : assistant comptable, comptable, comptable-conseil, analyse, conseiller d'entreprise, ...
- Pour les administrations : agent administratif, animateur-conseil, contrôleur
- En coopératives agricoles : comptable, conseiller économique
- Pour les banques et assurances : conseiller, chargé de clientèle agricole
- Installation en entreprise agricole (individuelle ou sociétaire)